

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Jean-Yves AVIGNON, Katia HARDOUIN, Loïc JARROSSAY, Karine LEBATTEUX, Stéphane FOURNIER, Nicolas ALLAIN, Pascal MAZÉ, Gladys TORTAY, Arnaud GOYÉ, Peggy BROSSARD, Richard MONTEWIS, Dominique ROUSSEAU, Jocelyne PILON, Thierry LAGOQUET, Joëlle BRUNET, Virginie SIEG, Vincent LELOUP, Cécile JANVIER (arrivée à 20h35).

Absents excusés : Stéphanie SIMON (pouvoir à Jean-Yves AVIGNON), Delphine DUMOULIN (pouvoir à Katia HARDOUIN), Alain GALY (pouvoir à Joëlle BRUNET), Cécile JANVIER (pouvoir à Jocelyne PILON jusqu'à 20h35).

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Pascal MAZÉ

Était également présente : Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 3 juillet 2024

1/ Désignation d'un secrétaire de séance	2
2/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juin /2024	2
3/ Finances :	2
a) Décision modificative n° 1 du budget de la Commune	2
b) Décision modificative n°2 du budget de la commune	2
c) Décision modificative n°2 du budget du Houssay	3
d) Versement subvention de fonctionnement sur le budget Houssay	3
e) Versement recette panneaux photovoltaïques	3
f) Nouvelle modalité de paiement des locations de salles communales	4
4/ Urbanisme : Présentation des déclarations d'intention d'aliéner	4
5/ Associations : Règlement intérieur d'utilisation de la maison des associations	4
6/ Médiathèque : Suivi de chantier	4
7/ Ressources humaines : Tableau d'avancement de grade	4
8/ Présentation des décisions de M. le Maire au titre de la délégation du conseil municipal	7
9/ Divers	7
Dates des conseils municipaux du second semestre 2024	7

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

Délibération n°2024/07/01 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix « pour » décide de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Pascal MAZÉ pour remplir cette fonction.

2/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juin /2024

Délibération n°2024/07/02 :

Le procès-verbal de la séance Conseil municipal du 20 juin 2024 a été établi et validé par la secrétaire de séance puis transmis aux membres du conseil municipal pour approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix « pour » approuve le procès-verbal du 20 juin 2024.

3/ Finances :

a) Décision modificative n° 1 du budget de la Commune

Pour information à l'Assemblée

Les travaux de mission d'architecte et de mission de coordination SPS pour la construction de la médiathèque ont été prévus au BP 2024 sur le compte 203 frais d'études. Or les travaux de construction ayant débutés il convient d'enregistrer les factures en rapport avec ces missions au compte 231 Construction en cours.

La somme de 163 485.75 € prévue initialement au 203 doit donc être transférée au compte 231 afin d'avoir les crédits nécessaires pour enregistrer convenablement les factures. Ce virement de crédits peut s'effectuer dans le cadre de la fongibilité, c'est-à-dire sans délibération mais uniquement une information au conseil.

Chapitre	Compte	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
20 – Immobilisations incorporelles – DI	203 – Frais d'études	- 163 485.75 €	
23 – Immobilisations en cours – DI	231 – Constructions en cours		+ 163 485.75 €

b) Décision modificative n°2 du budget de la commune

Délibération n°2024/07/03 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif voté le 26/03/2024,

Vu la modification budgétaire n°1 présentée en conseil le 09/07/2024,

M. le Maire donne la parole à Katia Hardouin adjointe aux finances qui expose à l'Assemblée,

Afin de procéder à des écritures d'ordre :

- Les premières factures concernant les travaux de mission d'architecte et de mission de coordination SPS pour la construction de la médiathèque ont été mandatées au compte 203 Frais d'études, or il convient de les rattacher au compte 231, comme expliqué au point précédent.

Ce rattachement doit s'effectuer par un jeu d'écritures d'ordre dans lequel on doit prévoir des recettes au compte 203 chapitre 041 et des dépenses au compte 231 chapitre 041 de la somme équivalent aux montants imputés à tort au 203, soit 30 610.61 € pour les mandats concernant la mission d'architecte et 1 776 € pour la mission de coordination SPS.

- Par ailleurs, dans les écritures d'ordre prévues au BP 2024, il manquait 60 centimes en recette au 203 chapitre 041 et dépenses au 2131 au chapitre 041 pour l'intégration des frais d'études des cotations ancienne mairie et salle Moriceau à l'installation de la PAC à l'ancienne mairie (inventaire n°3228). En effet, la somme à intégrer n'est pas 3 060 € mais 3 060.60 €.

Il convient donc d'établir une décision modificative pour prévoir des crédits comme suit :

Chapitre	Compte	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
20 – Immobilisations incorporelles – RI	203 – Frais d'études		+ 32 387.16 €
23 – Immobilisations en cours – DI	231 – Constructions en cours		+ 32 386.56 €
21 – Immobilisations corporelles - DI	2131 – Constructions bâtiments publics		+ 0.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour adopte la décision modificative n°2/2024 du budget de la commune, dont le détail est présenté ci-dessus.

c) Décision modificative n°2 du budget du Houssay

Délibération n°2024/07/04 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif voté le 26/03/2024,

Vu la modification budgétaire n°1 présentée en conseil municipal le 23/05/2024,

M. le Maire donne la parole à Katia Hardouin adjointe aux finances qui expose à l'Assemblée,

Il est proposé une décision modificative afin de prévoir les écritures suivantes :

- Ecritures d'ordre pour amortissement

En 2023 des travaux ont été réalisés pour remplacer un tuyau de refoulement sur le domaine du Houssay pour un montant de 31 124 € HT. Cette dépense a été imputée au compte 21532 Réseaux d'assainissement et doit faire l'objet d'un amortissement.

Il faut dans un premier temps délibérer pour fixer une durée d'amortissement. Pour ce type de travaux la durée peut être fixée entre 15 et 30 ans. Au vu du montant le Trésor Public nous conseille une durée d'amortissement de 15 ans.

Dans un second temps, il conviendra de passer les écritures d'ordre correspondantes. Si on opte pour la durée conseillée de 15 ans, la somme à budgétiser sera de 2 074.95 €.

Chapitre	Compte	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections – DF	681 – Dotations aux amortissements		+ 2 074.95 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections - RI	281532 – Réseaux d'assainissement		+ 2 074.95 €
61 – Services extérieurs – DF	615232 – Réseaux	- 2 074.95 €	
21 – Immobilisations corporelles - DI	2188 – Autres immobilisations corporelles		+ 2 074.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour

- **Choisi une durée d'amortissement de 15 ans,**
- **Adopte la décision modificative n°2/2024 du budget du Houssay, dont le détail est présenté ci-dessus.**

d) Versement subvention de fonctionnement sur le budget Houssay

Délibération n°2024/07/05 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réalisation en urgence des travaux de charpente sur la salle Jean Rondeau le 24/06/2024 par l'entreprise Le Batimans, il convient de verser une subvention de fonctionnement sur le budget Houssay d'un montant de 8 450 € HT soit 10 140 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, décide de verser sur le budget primitif 2024 du Houssay :

- **une subvention de fonctionnement de 10 140 €,**
- **dît que cette somme est inscrite au budget primitif 2024 de la commune au chapitre 65.**

e) Versement recette panneaux photovoltaïques

Délibération n°2024/07/06 :

Le conseil municipal, en séance du 26 avril 2007, a autorisé la construction d'un chalet écologique supportant des panneaux photovoltaïques, sur le groupe scolaire de la commune. Ce projet a été réalisé par l'organisme de formation UFCV du Mans, en partenariat avec l'association Energies Avenir, l'association Energie Verte, l'association Compailons et la commune.

L'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du chalet est vendue à EDF qui verse à la commune un montant forfaitaire annuel.

La commune s'est engagée, pour une durée de vingt ans (durée de la convention d'exploitation avec EDF) sur décision du conseil municipal, à répartir ce montant de la manière suivante :

- 50 % à une œuvre caritative

- 50 % à l'association énergie verte, déduction faite des charges liées au fonctionnement, qui affectera cette subvention pour la réalisation de projets similaires.

Pour rappel : la quantité d'électricité produite est lue sur le compteur à la date anniversaire de la signature du contrat soit le 15 novembre de chaque année.

Le budget photovoltaïque clôture son budget 2023 avec un excédent de 3 100.61 € qu'il appartient à la commune de répartir pour moitié entre l'association Energie verte et l'association Amat Cœurs à la Suze sur Sarthe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, décide le versement d'une subvention de 1 500 € à Energie Verte et 1 500 € à l'association Amat Cœurs de la Suze sur Sarthe, du budget des panneaux photovoltaïques.

f) Nouvelle modalité de paiement des locations de salles communales

Délibération n°2024/07/07 :

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il est proposé une nouvelle modalité de paiement des salles communales :

- le montant total de la location sera facturé deux mois avant la date de location et devra être réglé avant la location.

- les salles seront louées sans la vaisselle, excepté pour les associations.

Ces nouvelles modalités seront appliquées à compter du 1^{er} janvier 2025, sauf pour les locations dont le contrat a été signé avant le 09/07/2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, adopte la nouvelle modalité de paiement des locations de salles communales.

4/ Urbanisme : Présentation des déclarations d'intention d'aliéner

Néant

5/ Associations : Règlement intérieur d'utilisation de la maison des associations

Délibération n°2024/07/08 :

Depuis avril 2024, la maison des associations est ouverte et mise à la disposition des associations.

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée du projet de règlement intérieur de la maison des associations, qui sera remis aux occupants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix, adopte le règlement intérieur d'utilisation de la maison des associations joint à la présente.

6/ Médiathèque : Suivi de chantier

Les travaux reprendront en septembre pour la charpente/couverture et menuiseries extérieures ;

Les entretiens avec plusieurs candidats sont en cours pour un recrutement courant septembre/octobre 2024.

7/ Ressources humaines : Tableau d'avancement de grade

Délibération n°2024/07/09 :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L216-2, L522-4, L522-23 à L522-31 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité ;

Vu les lignes directrices de gestion définies par la collectivité pour les avancements de grade ;
Vu la délibération n°2023/04/08 en date du 20/04/2023 portant détermination du ratio d'avancement de grade ;

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen professionnel ou encore par le biais de l'avancement par ancienneté.

Considérant les possibilités d'avancement de grade au titre de l'année 2024, il est proposé les créations de poste suivantes :

A compter du 1^{er} août 2024 :

Grade d'origine (actuel)	Création de poste	
	Grade d'accès	Nombre de poste
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour :

- **Accepte la création de poste ci-dessus ;**
- **Supprime le grade d'origine de l'agent bénéficiant de l'avancement de grade mentionné ci-dessus ;**
- **Adopte la mise à jour du tableau des emplois à compter du 1^{er} août 2024 ;**
- **Inscrit les crédits nécessaires au budget de la collectivité.**

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SPAY										Mise à jour : 01/08/2024	
SERVICE	EMPLOI / POSTE	EMPLOIS						EFFECTIFS			Observations
		Total (1)		Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi CE : Cadre d'Emploi	Emploi pourvu		Emploi non pourvu	
		En heures	En ETP	A	B	C		Permanent	Contractuel		
ADM I N I S T R A T I F	Directeur-trice Général-e des Services	35	1	x			Emploi fonctionnel DGS	1			
	CE Attachés territoriaux									1	
	Chargé-e des travaux et commandes publiques (D-GA)	35	1	x	x		CE Attachés territoriaux CE Rédacteurs territoriaux	1			
	Pôle population : urbanisme, état civil, état-civile	35	1			x	CE Rédacteurs territoriaux	1			
	Pôle population : accueil (avec missions festifiées)	35	1			x	CE Adjoints administratifs	1			
	Pôle population : élections, associations, CCAS	35	1			x	CE Adjoints administratifs	1			
	Gestionnaire comptable et financier	35	1		x	x	CE Rédacteurs territoriaux CE Adjoints administratifs	1			
	Chargé-e des ressources humaines	35	1		x	x	CE Rédacteurs territoriaux CE Adjoints administratifs	1			Avancement de grade au 01/08/2024
	Chargé-e de la communication	35	1		x	x	CE Rédacteurs territoriaux CE Adjoints administratifs	1			
	Informaticien	35	1		x	x	CE Techniciens territoriaux CE Adjoints techniques	1			
TECH N I Q U E	Responsable des affaires scolaires / Assistant-e RH	35	1		x	x	CE Rédacteurs territoriaux CE Adjoints administratifs	1			
	Responsable des ST	35	1		x		CE Techniciens territoriaux		1		
	Agent de maintenance des bâtiments - Peintre	35	1			x	CE Adjoints techniques			1	
	Agent de maintenance des bâtiments - Plombier	35	1			x	CE Adjoints techniques	1			
	Agent de maintenance des bâtiments - Electricien	35	1			x	CE Adjoints techniques	0	1		En remplacement de Franck LEBRUN - Disponibilité et suite à démission d'Oliver BELLANGER
	Agent polyvalent de maintenance des bâtiments	35	1			x	CE Adjoints techniques	1			
	Agent d'entretien des espaces verts - Référent	35	1			x	CE Adjoints techniques	1			
Agent d'entretien des espaces verts	175	5			x	CE Adjoints techniques	4		1	Nomination stagiaire au 01/02/2024	
TECH/ HOUSSAY	Agent technique polyvalent	35	1			x	CE Adjoints techniques			1	
H O U S S A Y	Responsable base de loisirs	35	1			x	CE Educateur des APS	1			
	Gestionnaire camping	35	1			x	CE Adjoints techniques	1			
	Agent d'entretien des espaces verts	70	2			x	CE Adjoints techniques	2			En remplacement de Maxime Guibert en uspu depuis le 11/03/2024
	Agent polyvalent bâtiments/espaces verts	35	1			x	CE Adjoints techniques			1	Nomination stagiaire au 01/02/2024
P E R I S C O L A I R E	AT SEM	105	3			x	CE AT SEM	1		2	
	Agent périscolaire	35	1			x	CE Adjoints animation	1			
		35	1,00			x	CE Adjoints animation	1			
	Agent de restauration - Référent site	35	1			x	CE Adjoints techniques	1			
	Entretien des locaux/ Restaurant scolaire	280	8			x	CE Adjoints techniques	6		2	
		26,33	0,75			x	CE Adjoints techniques		1		
		30,83	0,88			x			1		
	6,33	0,18			x			1			
	Agent polyvalent périscolaire Contractuels	34	0,97			x	CE Adjoints techniques		1		
	Agent animation et périscolaire	105	3			x	CE animateurs CE Adjoints animation	0		3	Kévin RENOU : Disponibilité Jean-Luc PANAJOTIDES : Retraite
Agent animation et périscolaire Contractuels	29,67	0,85			x	CE Adjoints animation		1		En remplacement de Kévin RENOU - Disponibilité	
	29,67	0,85			x	CE Adjoints animation		1			
MEDIATHEQUE	Chargé de bibliothèque / Agent périscolaire	35	1			x	CE Adjoints du patrimoine	1			Jusqu'au 31/08/2024
	Assistant bibliothécaire										Apartir du 01/09/2024
	Responsable médiathèque	35	1			x	CE Assistants de conservation du patrimoine			1	
TOTAUX		1766,83	50,48					40		13	

8/ Présentation des décisions de M. le Maire au titre de la délégation du conseil municipal

Contrat de travail signé depuis le 20/06/2024

POSTE	Objet	SERVICE	CDD		Temps de travail / semaine en centième
			Début	Fin	
Distribution Info Spay	Accroissement temporaire d'activité	Périscolaire	03/07/2024	05/07/2024	11,59/35
Agent périscolaire (surveillance sur le temps méridien, entretien de locaux et distribution Info Spay)	Accroissement temporaire d'activité	Périscolaire	02/09/2024	20/12/2024	16,33/35
Agent périscolaire (temps scolaire et périscolaire et entretien de locaux)	Remplacement d'agents	Périscolaire	02/09/2024	18/11/2024	28,24/35
Agent périscolaire (surveillance sur le temps méridien et garderie périscolaire)	Accroissement temporaire d'activité	Périscolaire	02/09/2024	20/12/2024	30,67/35
Agent périscolaire (surveillance sur le temps méridien et garderie périscolaire)	Accroissement temporaire d'activité	Périscolaire	02/09/2024	20/12/2024	30,67/35
Agent périscolaire (surveillance sur le temps méridien, entretien de locaux et distribution Info Spay)	Accroissement temporaire d'activité	Périscolaire	02/09/2024	20/12/2024	24,83/35
Agent périscolaire (entretien de locaux, agent de restauration et surveillance sur le temps méridien)	Accroissement temporaire d'activité	Périscolaire	02/09/2024	20/12/2024	26,33/35
Agent périscolaire (garderie périscolaire, surveillance sur le temps méridien, animations communales et entretien de locaux)	Accroissement temporaire d'activité	Périscolaire	02/09/2024	31/08/2025	30,17/35
Location matériel	Saisonnier	Houssay	29/06/2024	05/07/2024	35/35
Agent d'entretien	Saisonnier	Houssay	06/07/2024	31/07/2024	35/35

Convention de stage signée depuis le 20/06/2024

OBJET	SERVICE	DEBUT	FIN
Observation en milieu professionnel	Bibliothèque	01/07/2024	05/07/2024

9/ Divers

Dates des conseils municipaux du second semestre 2024

2024	Commune		Communauté de communes		Autres
	Réunion de pré conseil	Conseil municipal	Bureau	Conseil communautaire	
Septembre	24	26	5	19	
Octobre	/	/	03/17	29	
Novembre	05	07	14/28	/	
Décembre	03	05		12	
Janvier 2025					16 : vœux communautaires, 10 vœux Spay

Séance levée à 21h20.

Monsieur le Maire
Jean-Yves AVIGNON

Secrétaire de séance
Pascal MAZÉ